

1 - Tableau des indicateurs généraux sur la répartition des RAPO - Année 2022

Type de RAPO	Nombre total de RAPO reçus	Délai moyen de traitement en jours	Nombre de décision explicite	Nombre de décision implicite	Nombre de décisions d'irrecevabilités	Nombre de RAPO rejetés	Nombre de RAPO admis (avis favorables ou rectifiés)
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	50	47,9	50	0	0	20	30
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune	16	21,9	16	0	0	4	12
Ensemble des RAPO formés	66	41,6	66	0	0	24	42

1 - Tableau des indicateurs généraux sur la répartition des RAPO - Année 2023

Type de RAPO	Nombre total de RAPO reçus	Délai moyen de traitement en jours	Nombre de décision explicite	Nombre de décision implicite	Nombre de décisions d'irrecevabilités	Nombre de RAPO rejetés	Nombre de RAPO admis (avis favorables ou rectifiés)
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	185	15,4	185	0	0	55	129
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune	77	10,4	77	0	0	14	63
Ensemble des RAPO formés	262	13,9	262	0	0	69	192

2 - Analyse des motifs des RAPO - 2022

Libellés	TOTAL	Hors Bergerac	Bergerac
Motifs d'Annulation du FPS			
1.1 - Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	1	1	
1.2 - Je ne suis pas titulaire de la carte grise du véhicule	1	1	
1.3 - Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	10	8	2
1.4 - Mes plaques ont été usurpées	1	1	
2.1 - Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé sur le véhicule	1	1	
2.2 - Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, période quotidienne gratuite...).	0		
2.3 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	2		2
2.4 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	3	2	1
4.1 - L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé (hors mention relative au montant du FPS)	1		1
4.2 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	1		1
4.3 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré est erronée et rend nul et non avenu l'avis de paiement contesté	0		
4.4 - Autres motifs de contestation (indiquer sommairement son intitulé après lecture des indications figurant dans la notice jointe)	21	16	5
Total motifs annulation	42	30	12

2 - Analyse des motifs des RAPO - 2022

Libellés	TOTAL	Hors Bergerac	Bergerac
Motifs de rejet du FPS - Refusé			
1.1 - Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	1		1
1.2 - Je ne suis pas titulaire de la carte grise du véhicule	0		
1.3 - Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	9	9	
1.4 - Mes plaques ont été usurpées	1	1	
2.1 - Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé sur le véhicule (avant de cocher, voir les indications figurant au 6 de la notic	0		
2.2 - Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, période quotidienne gratuite...).	2	2	
2.3 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	0		
2.4 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	0		
3.1 - J'ai renseigné l'un des cas prévus dans les rubriques 1 et 2 et je demande l'annulation totale du montant du FPS réclamé	0		
3.3 - Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi est exact mais je prouve que le montant de la déduction retenu ne correspond pas à celui indiqué sur le justificatif en transmettant sa copie	1	1	
4.1 - L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé (hors mention relative au montant du FPS)	2		2
4.2 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	0		
4.4 - Autres motifs de contestation (indiquer sommairement son intitulé après lecture des indications figurant dans la notice jointe)	8	7	1
Total motifs annulation	24	20	4
Total général	66	50	16

2 - Analyse des motifs des RAPO - 2023

Libellés	TOTAL	Hors Bergerac	Bergerac
Motifs d'Annulation du FPS - Annulation			
1.1 - Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	0		
1.2 - Je ne suis pas titulaire de la carte grise du véhicule	3	2	1
1.3 - Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	16	15	1
1.4 - Mes plaques ont été usurpées	4	4	
2.1 - Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé sur le véhicule (avant de cocher, voir les indications figurant au 6 de la notic	5	5	
2.2 - Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, période quotidienne gratuite...).	1		1
2.3 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indi	8	6	2
2.4 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indications f	9	8	1
4.1 - L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé (hors mention relative au montant du FPS)	1	1	
4.2 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	1	1	
4.3 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré est erronée et rend nul et non avenue l'avis de paiement contesté	1	1	
4.4 - Autres motifs de contestation (indiquer sommairement son intitulé après lecture des indications figurant dans la notice jointe)	143	86	57
Total motifs annulation	192	129	63

2 - Analyse des motifs des RAPO - 2023

Libellés	TOTAL	Hors Bergerac	Bergerac
Motifs de rejet du FPS - Refusé			
1.1 - Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	1	1	
1.2 - Je ne suis pas titulaire de la carte grise du véhicule	1	1	
1.3 - Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	19	18	1
1.4 - Mes plaques ont été usurpées	4	4	
2.1 - Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé sur le véhicule (avant de cocher, voir les indications figurant au 6 de la notic	4	2	2
2.2 - Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, période quotidienne gratuite...).	2	1	1
2.3 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indi	1	1	
2.4 - Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indications f	2	2	
3.1 - J'ai renseigné l'un des cas prévus dans les rubriques 1 et 2 et je demande l'annulation totale du montant du FPS réclamé	1	1	
3.3 - Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi est exact mais je prouve que le montant de la déduction retenu ne correspond pas à celui indiqué sur le justificatif en transmettant sa cop	0		
4.1 - L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé (hors mention relative au montant du FPS)	0		
4.2 - La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	1	1	
4.4 - Autres motifs de contestation (indiquer sommairement son intitulé après lecture des indications figurant dans la notice jointe)	33	23	10
Total motifs annulation	69	55	14
Total général	261	184	77